



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture de la Vendée  
Direction des relations  
avec les collectivités territoriales  
et des affaires juridiques  
Pôle Environnement  
Affaire suivie par Paul Le Guellaut

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES DE LA VENDEE

**FORMATION « Sites et Paysages »**

**Procès verbal de la réunion du 19 mai 2020**

**FORMATION « SITES ET PAYSAGES »**

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Vendée s'est réunie, dans sa formation « des Sites et Paysages », le mardi 19 mai 2020, à la préfecture de la Vendée, sous la présidence de M. Cyrille GARDAN, directeur des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- M. Stéphane PELTIER\*, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer, et le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- Mme Carole NORDEZ, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Etienne BARTCZAK, représentant le directeur régional des affaires culturelles et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine,
- M. Pierre BERTHOMÉ\*, Conseiller Départemental de Talmont Saint Hilaire,
- M. Patrick HUBERT\*, Fédération départementale des chasseurs,
- Mme Danielle MARCHAL\*, France Nature Environnement Vendée
- M. Gérard RIVOISY\*, Maire de Nesmy,
- M. Jean-Guy ROBIN\*, Chargé de mission scientifique à la communauté de communes Océan-Marais de Monts,

\* en visio-conférence *ou en téléconférence*

**Assistaient également :**

- M. Benoît BONTEMPS, Chef de pôle, et M. Paul LE GUELLAUT.

Pour les dossiers les concernant :

Nom pétitionnaire	Commune	titre du projet	Présent
Conservatoire du Littoral, représenté par Mme Julie HOLTHOF	Brétignolles sur Mer	Travaux sur les dunes de la Gachère	Mme Julie HOLTHOF, en visio-conférence

<b>FORMATION « SITES ET PAYSAGES »</b>
--

Le quorum étant réuni, M. GARDAN ouvre la séance. Il remercie les membres pour leur participation à cette réunion sous un format complètement inédit pour la CDNPS de la Vendée. D'autres départements ont déjà commencé à expérimenter les réunions sous forme de web conférence, pour ce qui concerne les commissions administratives officielles. Cela est permis par des textes antérieurs à la crise de la COVID-19, notamment l'ordonnance de 2014 qui permettait la réunion de commissions administratives sous forme de visio-conférence. Cela a été renforcé par une ordonnance parue pendant la crise actuelle, au mois de mars. Après ce préambule il appelle le dossier concernant des travaux en site classé sur les dunes de la Gachère, à Brétignolles-sur-Mer, inscrit à l'ordre du jour.

**Dossier 1, Conservatoire du Littoral, Brétignolles-sur-Mer, installation d'un projet de pâturage sur les dunes de la Gachère, au lieu-dit les Conches Arrochaudes.**

**Présentation par Mme NORDEZ, en présence de Mme Julie HOLTHOF (visio-conférence)**

**Cf rapport et avis ci-annexés.**

M. GARDAN remercie Mme NORDEZ et donne la parole aux membres.

M. BERTHOME trouve ce projet tout à fait intéressant et demande si les clôtures seront constituées de pieux en châtaignier ou en grillages torsadés.

Mme NORDEZ indique qu'il s'agira de clôtures à moutons très classiques, avec des piquets en châtaignier et des grillages classiques dédiés à cet usage.

M. HUBERT demande qui sera en charge de ces grillages, et, lorsqu'il n'y aura plus de moutons, s'ils seront conçus de manière à se fondre dans le paysage et les herbes. Il demande que les clôtures soient enlevées lorsque les moutons n'iront plus sur ces pâturages car cela peut être dangereux et disgracieux. Une clause devrait être ajoutée pour que le Conservatoire du Littoral enlève ces clôtures à la fin de l'exploitation par ces animaux. Il est surpris par ailleurs que la passerelle prévue pour les moutons ne comporte pas de grillage, mais seulement un fil sous lequel ils pourront passer la tête. Les moutons ne sont pas des animaux faciles à conduire, même pour un berger expert, et il estime que la passerelle n'est pas suffisamment sécurisée.

Madame MARCHAL demande si une date de fin d'exploitation est prévue ou non.

Mme HOLTHOF, représentant le Conservatoire du Littoral, indique que, concernant les clôtures, les agriculteurs bénéficieront d'une convention d'exploitation de 9 années. Le Conservatoire du littoral travaille avec ces agriculteurs depuis plus de 10 ans. Ils n'ont pas vocation à arrêter tout, tout de suite. Si effectivement un jour l'exploitation doit s'arrêter, le Conservatoire du littoral prendra à sa charge l'enlèvement de ces clôtures. Sur ce site, la communauté de communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est le gestionnaire. Les clôtures seront entretenues par les exploitants agricoles. Ils viendront plusieurs fois par semaine pour les réparer. La communauté de communes a aussi recruté un garde du littoral qui travaille pour le Conservatoire du littoral depuis plusieurs années. Si au cours de ces 9 ans il faut restaurer les clôtures, le Conservatoire du Littoral peut prendre à sa charge ce genre de choses. Elle indique qu'il y aura un fil sur la passerelle et que d'autre part les moutons sont habitués à travailler dans le Marais. Ils sont donc éduqués à ces pratiques, et s'ils tombent dans l'eau ils sont capables de remonter sur les berges, car ils savent nager.

Mme MARCHAL demande ce qu'il en est de la station d'épuration qui se trouve dans le paysage, et si elle va être rétrocédée au Conservatoire du littoral ou mise à disposition des éleveurs.

Mme HOLTHOF indique qu'un courrier a été envoyé à la mairie de Bretignolles il y a un an et demi et que la réponse est toujours attendue. Il n'y a plus de station d'épuration, il n'y a plus d'utilité, il s'agit simplement d'une parcelle enclavée dans les prairies du Conservatoire. Celui-ci a demandé que cette parcelle lui soit rétrocédée ou mise à disposition mais la réponse n'est pas parvenue pour l'instant. Aussi le projet est lancé et, une fois prise la décision de la mairie, il suffira de déplacer les clôtures de quelques dizaines de mètres.

M. ROBIN observe que les pâturages ovins sur les zones dunaires sont souvent remis en cause en Vendée. Il demande s'il serait possible d'avoir un retour d'expérience retraçant l'évolution du site à partir d'un état initial. Il y a souvent des retours selon lesquels le mouton serait négatif sur les habitats dunaires notamment à cause des déjections qui ont un effet néfaste sur les cortèges floristiques. Si cette expérience permet d'avoir des éléments sur ce point, ce serait intéressant.

Madame HOLTHOF ne voit pas d'objection à faire un état zéro de la situation actuelle puis à y revenir dans 5 ans, puis encore dans 10 ans. Cela ne pose pas de problème. Elle signale que l'endroit où il y a du pâturage n'est pas aujourd'hui de la dune grise. L'objectif est bien de retrouver la dune grise, mais pour l'instant le secteur est très encombré. Il y a des pruneliers, des graminées... Les éleveurs avec qui le Conservatoire travaille ont l'habitude de ces milieux. Ils vont gérer leurs moutons, leur nombre, les périodes, etc. en fonction de l'évolution de la végétation. Cela va vraiment être un travail en partenariat avec les agriculteurs, qui sont très compétents sur ce sujet.

Mme MARCHAL demande s'il y a du baccharis actuellement sur ce secteur.

Mme HOLTHOF le confirme. La communauté de communes, en tant que gestionnaire du site, en retire tous les ans. Les travaux vont aussi permettre avec la pelleteuse d'enlever des plants de baccharis. Elle souligne que les moutons ont l'avantage de manger les jeunes pousses de baccharis qui ont été mal arrachées et de ce fait, sur les terrains où ils paissent, il n'y a plus de baccharis. Ce constat d'expérience a été fait dans le secteur d'Olonne. Il ne s'agissait pas d'hectares entiers, mais de deux petits secteurs où cela a très bien fonctionné. En moins de dix ans, le baccharis y a disparu.

En l'absence d'autres questions ou observations M. GARDAN soumet vote des membres l'avis favorable du service rapporteur.

#### VOTE

VOTANTS : 11

Défavorables : 0

Abstentions : 0

Favorables : 11

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Avant de lever la séance M. GARDAN explique les raisons pour lesquelles le deuxième dossier (projet éolien) prévu à l'ordre du jour a été reporté. Un complément d'expertise est en effet attendu. Il remercie les membres pour leur participation à cette forme particulière de réunion et lève la séance à 15h30.

M. le Président



Cyrille GARDAN

